



# Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale  
14 octobre 2014  
Français  
Original: anglais

## Conseil du développement industriel

### Quarante-deuxième session

Vienne, 25-27 novembre 2014

Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire

### Mise en œuvre de la Déclaration de Lima:

### Vers un développement industriel inclusif et durable

### b) L'ONUDI et le programme de développement pour l'après-2015

## L'ONUDI et le programme de développement pour l'après-2015

### Rapport du Directeur général

Conformément à la résolution GC.15/Res.2, le présent document renseigne sur la participation de l'ONUDI et la coordination qui s'opère entre elle et le Secrétaire général des Nations Unies dans le cadre de l'élaboration en cours du programme de développement pour l'après-2015. Le rapport se concentre sur la place que le développement industriel inclusif et durable occupe dans les délibérations relatives audit programme et sur la participation de l'ONUDI à ce dernier.


## I. Introduction

1. Se fondant sur les questions centrales abordées dans la Déclaration de Lima: Vers un développement industriel inclusif et durable, le présent rapport a) dresse un bref historique du mandat et des objectifs du programme de développement pour l'après-2015, b) analyse l'intérêt que présente le développement industriel inclusif et durable dans ce débat, c) résume la participation de l'ONUDI et d) expose la voie à suivre.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.14-06109 (F) 021014 061014



Merci de recycler 

## II. Généralités

2. Le processus de définition du programme de développement pour l'après-2015 a été clairement prescrit par les États Membres. Il découle a) du document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue à sa soixante-cinquième session, ci-après dénommée "Sommet de 2010 sur les OMD" (résolution 65/1 de l'Assemblée générale), b) du document final de la Conférence de 2012 des Nations Unies sur le développement durable, ci-après dénommée "Conférence Rio+20" (résolution 66/288 de l'Assemblée générale), et c) du document final de la manifestation spéciale de septembre 2013 du Président de l'Assemblée générale consacré au bilan de l'action entreprise pour atteindre les OMD, ci-après dénommée "manifestation spéciale de septembre 2013" (résolution 68/6 de l'Assemblée générale).

3. Ce processus reflète également la volonté des États Membres de mettre à profit l'expérience acquise dans le cadre des OMD en vue, notamment, d'améliorer les consultations qui aboutissent à la fixation de buts et d'objectifs communs, d'intégrer les priorités nationales et d'améliorer l'appropriation des politiques par les États Membres conformément aux principes de l'efficacité du développement. Le processus actuel se fonde donc sur des consultations approfondies et complexes avec toutes les parties prenantes, qui, jusqu'à présent, ont compris, a) au niveau intergouvernemental: le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous l'égide du Conseil économique et social; b) au niveau interinstitutions des Nations Unies: diverses initiatives, dont l'Équipe spéciale et les rapports du Secrétaire général; c) au niveau multipartite: des groupes d'experts et d'universitaires tels que le Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général ou le Réseau des solutions pour le développement durable; et d) des consultations structurées avec la société civile mondiale et le secteur privé, organisées par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).

4. Outre la volonté qu'ils ont affichée, dans ce contexte, de permettre une plus grande inclusion dans la définition de la future politique de développement, les États Membres ont également montré une volonté de créer un programme thématiquement universel pour relever les défis complexes de notre temps avec des réponses plus systémiques. Tandis que l'accent plutôt exclusif placé sur les aspects sociaux des OMD, largement au détriment d'autres questions de développement, est souvent considéré comme un point fort du programme actuel en ce qui concerne la hiérarchisation, cette conception étroite du développement constitue également l'une des principales faiblesses des OMD, notamment du fait de l'absence de prise en compte des moyens à mettre en œuvre pour réaliser ces importants objectifs sociaux de manière durable. Les enseignements des quinze dernières années et les nouveaux défis mondiaux (crise de l'emploi, changement climatique, stagnation économique et accroissement des inégalités, notamment) ont une nouvelle fois mis en évidence la relation qui existe entre la croissance économique, la protection de l'environnement et le développement inclusif. Ils ont également confirmé qu'on ne peut, en matière de développement, progresser de manière systémique que si l'on

traite les trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable.

5. La communauté internationale est donc convenue, à la manifestation spéciale de septembre 2013, de viser un programme de transformation fondé sur l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Ce devrait également être un programme mondial qui encourage toutes les parties à assumer la responsabilité des processus de développement et soit soutenu par des moyens de mise en œuvre ambitieux, mais crédibles.

### **III. Le développement industriel inclusif et durable dans le programme de développement pour l'après-2015**

6. Il existe, dans le débat consacré à l'après-2015, une reconnaissance croissante du fait qu'il faudrait que le développement industriel inclusif et durable figure en bonne place dans le nouveau cadre de développement, car il impulse, au sein des économies, la transformation structurelle qui est essentielle pour produire les taux de croissance et les emplois décents requis pour instaurer pour tous, femmes et hommes, une prospérité partagée respectueuse de l'environnement (voir annexe, fig. 1). Il favorise l'ajout de valeur, accroît la productivité et les rendements d'échelle, crée des emplois et des revenus, renforce la concurrence et les échanges internationaux, crée des capacités de production efficaces et efficaces, appuie la diversification économique et renforce les industries vertes. Cette transformation libère un énorme potentiel de développement, car elle présente des liens étroits avec le développement d'infrastructures, l'innovation et l'utilisation efficace et durable des ressources. Certains de ces liens avec un nombre non exhaustif d'autres priorités de développement durable sont décrits à l'annexe (fig. 2).

7. L'un des objectifs déclarés du programme de développement pour l'après-2015 est de "n'abandonner personne" et de combattre les inégalités à tous les niveaux. De même, le débat consacré au développement industriel inclusif et durable a gagné du terrain à mesure que l'expérience et les données empiriques montrent que cette voie de développement peut aider les pays à "rattraper" les pays industrialisés et donc conduire à une convergence progressive. Par conséquent, l'appel à renforcer la capacité de production est très prononcé dans les pays en développement, quels que soient leur situation ou leur niveau de développement, y compris les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire. Cet appel est également soutenu par le fait que dans les pays en développement et émergents dotés d'une solide base industrielle, la résistance relative du secteur manufacturier a souvent adouci les effets de la crise financière et économique.

8. L'état actuel d'avancement de l'examen du programme de développement pour l'après-2015 reflète fortement cet appel. En particulier, le rapport final du Groupe de travail ouvert chargé de proposer un ensemble d'objectifs de développement durable énonce, comme objectif 9, "Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation", comme indiqué

à l'annexe<sup>1</sup>. Afin de renforcer les liens entre les objectifs de développement durable pour capitaliser sur les synergies et briser en outre les précédentes approches cloisonnées, des objectifs relatifs au développement industriel inclusif et durable ont également été inclus dans les objectifs 8 (croissance économique soutenue et emploi) et 12 (consommation et production durables).

9. En outre, le rapport final du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable pointe plusieurs domaines qui revêtent, pour ce financement, une importance décisive; ce sont notamment ceux de la promotion de l'investissement dans l'infrastructure, des capacités d'innovation, des moyens commerciaux et du financement des petites et moyennes entreprises (PME)<sup>2</sup>. Ce rapport a été présenté à l'Assemblée générale pour que les États Membres l'examinent, au début d'août 2014, lors des négociations consacrées à l'après-2015. Il confirme que "l'éradication de la pauvreté passe par une croissance soutenue et inclusive et par la création d'emplois" et qu'à cet égard, l'investissement dans l'infrastructure – notamment industrielle – et l'accroissement des prêts aux PME jouent un rôle essentiel. En ce qui concerne l'investissement direct étranger, il invite également les gouvernements à encourager l'établissement de liens entre les entreprises multinationales et les activités de production locales, à appuyer le transfert de technologie, à offrir aux travailleurs locaux des possibilités de formation continue, et à renforcer l'aptitude de l'industrie locale à absorber et à appliquer efficacement les nouvelles technologies. En ce qui concerne la gouvernance économique mondiale et le rôle qu'y jouent les partenaires de développement, il suggère de renforcer l'assistance technique au commerce et les activités de renforcement des capacités et de facilitation des échanges afin de permettre aux industries des pays en développement de s'intégrer équitablement dans les chaînes de valeur mondiales.

10. Les questions de développement industriel inclusif et durable transparaissent également dans les résultats de diverses autres consultations. Par exemple, le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général privilégie la transformation structurelle des économies et inclut, dans son objectif 8, le renforcement de la capacité de production, la stimulation de l'entrepreneuriat et de l'innovation, et l'amélioration de l'ajout de valeur<sup>3</sup>. Les consultations mondiales du GNUM font écho à cet appel, promouvant les secteurs générateurs d'emplois, une production à plus forte valeur ajoutée ainsi que la concurrence et les échanges internationaux, tout en préconisant de trouver le moyen de découpler la productivité économique de l'utilisation des ressources naturelles<sup>4</sup>.

11. En résumé, l'examen du programme de développement pour l'après-2015 confirme actuellement les dispositions des paragraphes 7 et 9 de la Déclaration de

---

<sup>1</sup> Document final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (version finale du 19 juillet 2014) (<http://sustainabledevelopment.un.org/owg.html>).

<sup>2</sup> Rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (version finale du 8 août 2014). (<http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4588FINAL%20REPORT%20ICESDF.pdf>).

<sup>3</sup> Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 (mai 2013). ([www.un.org/sg/management/pdf/HLP\\_P2015\\_Report.pdf](http://www.un.org/sg/management/pdf/HLP_P2015_Report.pdf)).

<sup>4</sup> Rapport de l'Équipe spéciale du GNUM chargée des OMD sur les consultations relatives à l'après-2015. *A million voices: The world we want*. ([www.worldwewant2015.org/millionvoices](http://www.worldwewant2015.org/millionvoices)).

Lima et démontre l'intérêt que présente le développement industriel inclusif et durable pour le nouveau programme mondial.

#### **IV. Participation de l'ONUDI aux processus**

12. Conformément au paragraphe 10 de la Déclaration de Lima et à la résolution GC.15/Res.2 de la Conférence, l'ONUDI participe activement aux divers processus d'élaboration du nouveau cadre de développement:

a) En tant que membre de l'équipe interinstitutions d'appui technique au Groupe de travail ouvert, l'ONUDI a dirigé la préparation des contributions de fond du système des Nations Unies aux sessions du Groupe dans les domaines de la croissance économique inclusive et durable, de l'industrialisation et du développement de l'infrastructure. À ce titre, elle a rédigé, pour la cinquième session du Groupe, le document d'information correspondant, qui a été présenté par le Directeur général<sup>5</sup>. Elle a également codirigé toutes les entrées relatives à la consommation et à la production durables, et a contribué à d'autres domaines où elle dispose d'une compétence, comme l'éradication de la pauvreté, l'agriculture, l'enseignement, la santé, l'emploi, les questions de genre, les inégalités et l'énergie;

b) En tant que membre du GNUD, l'ONUDI a, à travers ses représentations hors Siège, également participé aux diverses consultations organisées aux niveaux national et régional. Elle a en outre utilisé ses compétences pour appuyer et codiriger, respectivement, les consultations thématiques menées par le Groupe dans les domaines de la croissance économique et de l'emploi, de la viabilité de l'environnement et de l'énergie. Dans le cadre du deuxième cycle de consultations mené par le Groupe sur les moyens de mise en œuvre, elle a, vu ses compétences et son expérience, été invitée à codiriger, avec le Pacte mondial, les consultations relatives à la coopération avec le secteur privé;

c) Afin de répondre aux besoins et aux attentes des États Membres, l'ONUDI a favorisé, dans l'ensemble du processus, un dialogue ouvert avec ces derniers. Depuis mars 2013, cinq séances d'information sur le programme de développement pour l'après-2015 ont été organisées, avec la participation active de représentants des États Membres à Vienne. Les canaux de communication et de coopération ont également été renforcés hors Siège et par l'action des bureaux de liaison de l'ONUDI auprès de l'ONU et de l'Union européenne. À l'appui du développement industriel inclusif et durable, il a été créé, à l'automne de 2013, un Groupe d'amis composé de 35 représentants permanents auprès de l'ONU à New York. L'ONUDI a appuyé ce groupe lorsqu'il le demandait et a facilité la présentation de plusieurs séances d'information sur le développement industriel inclusif et durable à divers groupes régionaux et politiques.

#### **V. La voie à suivre**

13. Bien que d'importants progrès aient été accomplis dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, son contenu et sa forme définitifs sont encore loin d'être arrêtés. L'une des principales étapes à suivre sera le Rapport

---

<sup>5</sup> <http://sustainabledevelopment.un.org/owg5.html>.

de synthèse du Secrétaire général, chargé par les États Membres de résumer toutes les contributions apportées aux délibérations à ce jour; ce rapport, qui devrait paraître d'ici à la fin de 2014, devrait alimenter le cycle final de négociations intergouvernementales qui se tiendra à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, ce qui devrait conduire à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 à un sommet de haut niveau prévu en septembre 2015.

14. Les consultations sur les questions économiques et financières que mène la Deuxième Commission, qui négocie actuellement la prochaine résolution biennale sur la coopération aux fins du développement industriel, se tiendront également pendant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Ces délibérations se fondent sur la dernière édition du rapport biennal du Directeur général. Elles offrent à l'ONUDI des possibilités supplémentaires de souligner l'importance du développement industriel inclusif et durable et de présenter des recommandations pour sa mise en œuvre dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

15. En outre, les conclusions du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable représentent une contribution importante au débat relatif à la fois aux moyens de mise en œuvre et à un "partenariat mondial renouvelé" en faveur du développement durable. L'ONUDI continuera, à cet égard, d'être un partenaire fiable, mettant ses compétences et son expérience au service de l'examen des priorités thématiques et des moyens de mise en œuvre correspondants.

16. Enfin, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement se tiendra du 13 au 16 juillet 2015 à Addis-Abeba. Elle se tiendra au niveau politique le plus élevé et devrait aboutir à un résultat négocié et convenu au niveau intergouvernemental. Cela devrait grandement aider à définir des moyens de mise en œuvre réalistes et applicables, et l'ONUDI mettra activement ses compétences, notamment en ce qui concerne la participation du secteur privé, au service de cette importante entreprise.

## **VI. Mesures à prendre par le Conseil**

17. Le Conseil pourra souhaiter prendre note des informations contenues dans le présent document.

## Annexe

### **Le développement industriel inclusif et durable dans le contexte du développement mondial**

**Objectifs de développement durable** (tels qu'ils figurent dans le document final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable)<sup>6</sup>

- Objectif 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
  - Objectif 2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
  - Objectif 3 Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
  - Objectif 4 Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
  - Objectif 5 Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
  - Objectif 6 Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
  - Objectif 7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
  - Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
  - Objectif 9 Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
  - Objectif 10 Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
  - Objectif 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
  - Objectif 12 Instaurer des modes de consommation et de production durables
  - Objectif 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions\*
- \* *Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la principale structure intergouvernementale et internationale de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.*
- Objectif 14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

---

<sup>6</sup> Document final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (version finale du 19 juillet 2014. Disponible à l'adresse <http://sustainabledevelopment.un.org/owg.html>).

- Objectif 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
- Objectif 17 Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat



Figure 1  
**Rôle du développement industriel inclusif et durable dans le contexte  
du développement mondial**

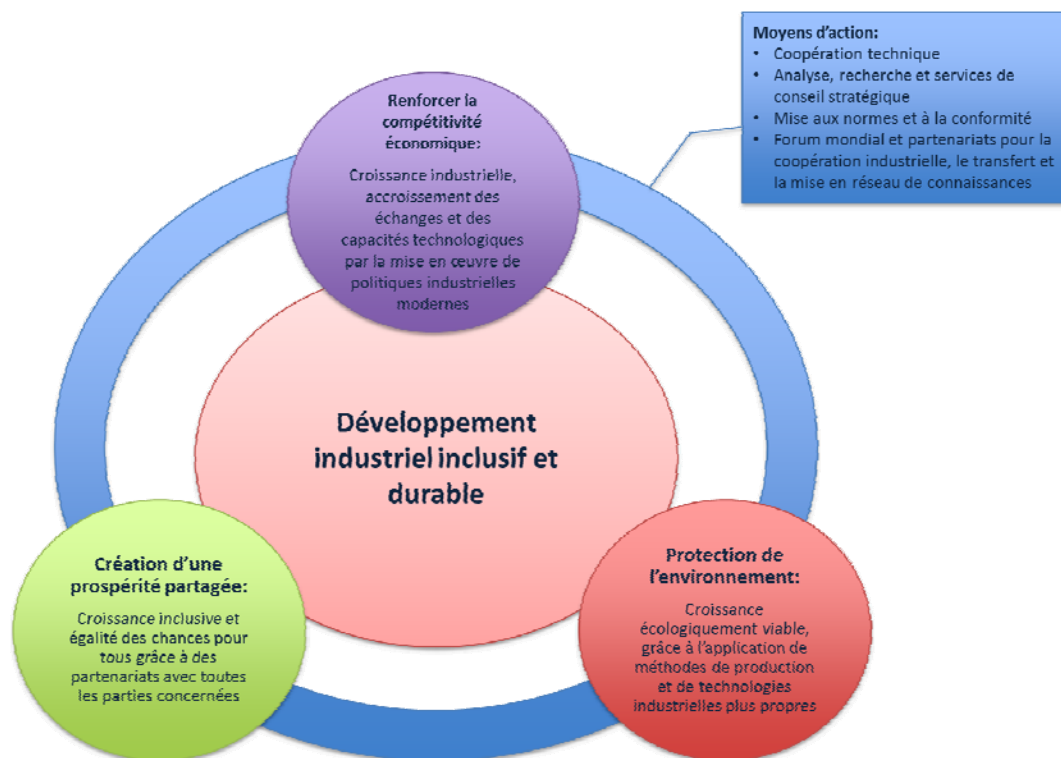


Figure 2  
**Contribution du développement industriel inclusif et durable aux objectifs de développement mondiaux**

